

## Quelques conseils pour la rédaction de la demande de subvention <sup>1</sup>

<b>Appui à un projet de développement solidaire, durable</b>  <b>I : Le partenariat</b>		<b>Extrait de la charte départementale de la coopération internationale</b>  <b>Réciprocité</b> : La réciprocité doit se concrétiser à chaque étape du projet, de sa conception à sa réalisation. Il en va de même pour la construction du partenariat. C'est ainsi qu'il sera source d'enrichissement mutuel par l'échange de savoirs et de compétences pour chacun des partenaires. La réciprocité nécessite de contractualiser les relations entre les partenaires afin que les rôles et responsabilités de chacun soient clairement définis. La réciprocité implique également l'éducation au développement qui permettra aux acteurs d'ici d'apprendre des acteurs de là-bas, et inversement
<b>Statut</b>  <input type="checkbox"/> Groupes de bases <input type="checkbox"/> ONG, associations <input type="checkbox"/> Organisations professionnelles <input type="checkbox"/> collectivité locale <input type="checkbox"/> autorités nationales <input type="checkbox"/> Autre	<b>Présentation de l'activité générale et</b>  <b>présentation de l'activité internationale</b>	Il s'agit de fournir dans cette partie un maximum de renseignements sur le partenaire avec lequel le <b>projet a été défini, sera mis en œuvre et qui assurera la pérennité de ce projet</b> . Un projet de développement ne saurait se dérouler sans la <b>participation active d'un partenaire</b> dans le territoire d'intervention. Ceci conduit à s'interroger sur la structuration des acteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelles sont les organisations en place ?</li> <li>- Quels sont leurs domaines d'intervention ?</li> <li>- Quels sont les rapports entre les acteurs ?</li> <li>- Quelle est leur capacité à intervenir ?</li> <li>- Quelle est leur légitimité à intervenir ?</li> </ul>
<b>Coordonnées des autorités locales et/ou nationales concernées par le projet</b>		Le projet doit être défini <b>en cohérence avec les politiques locales et nationales d'où l'importance de prendre contact avec les autorités nationales et/ou locales pour bénéficier de leur autorisation ou avis.</b>
<b>Origine du partenariat</b>  <b>(historique, origine de la demande, motivations,...)</b>		Dans cette rubrique, il s'agit de répondre aux questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quel est l'historique de la relation entre vos organisations ?</li> <li>- Qui et comment a été formulé la demande de partenariat ?</li> <li>- Quelles sont les motivations de la demande ?</li> </ul>

<sup>1</sup> Source : Coordination Sud

<p align="center"><b>Appui à un projet de développement solidaire, durable</b></p> <p align="center"><b>I : Le partenariat</b></p> <p align="center"><b>(suite)</b></p>	<p align="center"><b>Extrait de la charte départementale de la coopération internationale</b></p> <p><b>Participation :</b> Tout projet de développement doit s'accompagner d'une participation active des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et de consommateurs à l'élaboration des choix, à la mise en œuvre des projets, au suivi et à leur évaluation.</p> <p>L'implication des populations, ici et là-bas, contribue à la construction d'une citoyenneté locale et internationale. Pour ce faire, chaque projet doit comporter un volet opérationnel d'éducation au développement destiné à sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale, à favoriser l'échange d'expériences et la mutualisation des pratiques.</p>
<p align="center"><b>Degré et mode d'implication de chacun dans la définition et la réalisation du projet</b></p> <p align="center">(à expliciter : au niveau du diagnostic, de la recherche des financements, des choix techniques,...)</p>	<p>Dans ces rubriques, il s'agit de traduire l'effectivité du partenariat dans la définition et la mise en œuvre du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Y a-t-il eu un co-diagnostic ? une co-exécution est-elle prévue ? un cofinancement est-il envisagé ?</li> <li>- Quelle est l'adéquation du projet avec les compétences et la capacité d'agir des partenaires ?</li> <li>- Un « cahier des charges » a-t-il été élaboré et validé entre les partenaires ? De quelle manière les choix technique ont-ils été opérés ?</li> <li>- L'intérêt réciproque est-il prévu et clairement formalisé dans le projet (recherche de compétences spécifiques, échanges économiques, sociaux, recherche de financement, ...)</li> </ul>

<p style="text-align: center;"><b>APPUI A UN PROJET DE DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE, DURABLE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>II : LE PROJET</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Extrait de la charte départementale de la coopération internationale</b></p> <p><b>Solidarité</b> : Sur la base des besoins identifiés en commun, ici et là-bas, la solidarité s'exprime au travers d'une réflexion et d'une stratégie partagées, avec des moyens communs au service de projets de développement améliorant les conditions de vie du plus grand nombre.</p> <p>La solidarité ne saurait se confondre avec l'assistanat. Ainsi, le développement économique et social à travers des activités génératrices de revenus et des activités contribuant au renforcement du capital humain doit être au cœur des projets de développement solidaire, durable.</p> <p><b>Transversalité</b> : Toute action de développement se doit d'appréhender dès sa conception, l'ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il convient ainsi prioritairement d'impliquer l'ensemble des acteurs, ici et là-bas, de différents niveaux (local, régional et national) et de rechercher une mise en cohérence des différentes initiatives.</p> <p>L'évaluation concertée des impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels doit permettre de déterminer la viabilité du projet et d'assurer à court, moyen et long terme, sa pérennité. Celle-ci doit impliquer la formation de l'ensemble des acteurs des territoires pour assurer une compréhension commune des enjeux et permettre une participation active et éclairée à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets.</p>
<p style="text-align: center;"><b>LE CONTEXTE LOCAL</b></p>	<p>Il semble nécessaire de mener <b>un diagnostic initial, d'avoir une connaissance</b> de l'environnement géographique, humain, politique, économique, social et environnement du territoire d'intervention.</p> <p>De plus, le projet doit prendre en compte <b>les politiques nationales et locales</b> afin de participer de manière cohérente au développement du territoire concerné (ex. la réhabilitation d'une école ne saurait être entreprise sans l'autorisation du ministère compétent)</p> <p>Un travail préalable de <b>repérage des infrastructures existantes</b> et des projets engagés sur ce territoire devrait être entrepris.</p>
<p style="text-align: center;"><b>PRESENTATION TECHNIQUE DU PROJET</b> <b>Quels sont les besoins identifiés en commun auxquels le projet tend d'apporter des réponses ?</b></p>	<p>Dans cette partie, il s'agit d'apporter des réponses aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au vu du diagnostic, quels sont les problèmes à résoudre ou les progrès à réaliser qui justifient la réalisation du projet ?</li> <li>- De quelle manière les problèmes ont-ils été répertoriés pour identifier les besoins et leur ordre de priorité ?</li> <li>- Quelle est l'adéquation du projet avec les réalités locales ?</li> </ul>

<p align="center"><b>Objectifs opérationnels Effets attendus</b></p>	<p>Dans cette partie, il s'agit d'apporter des réponses aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelle est l'utilité publique du projet ? Quels sont les résultats attendus du projet (économique, social, environnemental, ...) ?</li> <li>- De quelle manière la solution retenue est-elle partagée par les partenaires ?</li> <li>- Quelles sont les alternatives envisagées en fonction des problèmes pouvant être rencontrés ?</li> </ul>
<p align="center"><b>Bénéficiaires</b></p>	<p>Dans cette partie, il s'agit d'apporter des réponses aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui sont les bénéficiaires du projet ?</li> <li>- Y a-t-il participation, valorisation, adhésion, implication et responsabilisation de la population locale face au projet ? De quelle manière ?</li> <li>- Est-ce que le projet procure un avantage particulier à une partie de la population ? Si oui, de quelle manière cela est-il géré ?</li> </ul>
<p align="center"><b>Présentation technique du projet (tableau)</b></p>	<p>Dans le tableau, il s'agit de décrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les actions, les réalisations envisagées</li> <li>▪ le planning prévisionnel de chaque action</li> <li>▪ les acteurs : les partenaires, les prestataires</li> <li>▪ les techniques et les ressources utilisées, les compétences, ...</li> </ul>

<p align="center"><b>Appui à un projet de développement solidaire, durable</b></p> <p align="center"><b>II : Le projet</b></p> <p align="center"><b>C) Suivi du projet</b></p>	<p align="center"><b>Extrait de la charte départementale de la coopération internationale</b></p> <p><b>Transversalité :</b> Toute action de développement se doit d’appréhender dès sa conception, l’ensemble des enjeux environnementaux, économiques, sociaux et culturels des territoires. Il convient ainsi prioritairement d’impliquer l’ensemble des acteurs, ici et là-bas, de différents niveaux (local, régional et national) et de rechercher une mise en cohérence des différentes initiatives.</p> <p>L’évaluation concertée des impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels doit permettre de déterminer la viabilité du projet et d’assurer à court, moyen et long terme, sa pérennité. Celle-ci doit impliquer la formation de l’ensemble des acteurs des territoires pour assurer une compréhension commune des enjeux et permettre une participation active et éclairée à l’élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets.</p>
<p align="center"><b>Quelles sont <u>les mesures prises</u> pour s’assurer de la pérennité des actions entreprises (viabilité technique, environnementale, économique, financière...) et de l’appropriation locale du projet ?</b></p>	<p align="center"><b>Cette rubrique peut être complétée globalement ou par thématique.</b></p> <p><b>De quelle manière l’autonomie, la viabilité est-elle prévue ?</b> Un projet de développement, de solidarité internationale ne saurait perdurer indéfiniment. Les partenaires doivent nécessairement rechercher l’autonomie du projet lors de sa définition et sa réalisation. Il est important de prévoir dès le démarrage du projet les critères qui conduiront à « une sortie » du partenariat. Une attention particulière sera donnée aux modalités de prise en charge des frais de fonctionnement générés par la réhabilitation d’une structure, la mise en place d’un service...</p> <p>Par exemple : formation et transferts de compétences pour assurer la maintenance; l’approvisionnement en matière première grâce à des activités génératrices de revenus ; fonds de roulement ou mobilisation de cofinancements locaux ; élaboration et appropriation des outils de gestion ; prise en compte de l’impact de l’environnement, de l’écologie lors de la réhabilitation d’infrastructures, constitution de comité de suivi, etc.</p>
<p align="center"><b>Modalités de suivi et évaluation</b></p>	<p align="center"><b>Extrait de la charte départementale de la coopération internationale</b></p> <p><b>Evaluation :</b> L’ensemble de ces principes fondateurs du partenariat nécessite la conduite d’une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence du projet. Les outils de l’évaluation doivent être mis en place dès la conception du projet. Ceci permet à chacun des partenaires et à chaque acteur du territoire de disposer d’un réel droit de regard. L’évaluation partagée des actions de solidarité internationale contribue à s’interroger sur le sens de l’action, d’assurer sa pérennité, et d’impulser son évolution si besoin est.</p> <p>Les partenaires du projet doivent s’attacher à ce que les résultats de l’évaluation soient capitalisés, valorisés et exploités avec l’ensemble des acteurs de chacun des territoires. Ceci contribuera notamment à la mutualisation des pratiques et au renforcement de la démocratie locale.</p> <p>Dans cette partie, il s’agit d’apporter des réponses aux questions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que des outils de gestion, de suivi et d’évaluation ont été co-élaborés ? Si oui, lesquels ?</li> <li>- Y a-t-il eu création d’un comité de suivi ? Si oui, quelle est sa composition ? est-ce qu’il intègre les personnes « légitimes » au niveau local ?</li> <li>- De quelle manière le projet sera-t-il évalué ? De quelle manière le niveau de satisfaction de la population locale sera-t-elle mesurée ? A quelle fréquence ?</li> <li>- Le cas échéant, une réorientation du projet est-elle envisagée ?</li> <li>- A quelle moment interviendra la stratégie de sortie : acquisition d’une autonomie financière, de</li> </ul>

	fonctionnement, technique ? lorsque les objectifs seront atteints ? ...
<b>Appui à un projet de développement solidaire, durable</b>  <b>II : Le projet</b>  <b>D) Volet Education au développement</b>	<b>Extrait de la charte départementale de la coopération internationale</b>
	<p><b>Participation</b> : Tout projet de développement doit s'accompagner d'une participation active des acteurs territoriaux, des populations locales, des usagers et de consommateurs à l'élaboration des choix, à la mise en œuvre des projets, au suivi et à leur évaluation.</p> <p>L'implication des populations, ici et là-bas, contribue à la construction d'une citoyenneté locale et internationale. Pour ce faire, chaque projet doit comporter un volet opérationnel d'éducation au développement destiné à sensibiliser aux enjeux de la solidarité internationale, à favoriser l'échange d'expériences et la mutualisation des pratiques</p>
<b>Quelles sont les actions prévues pour sensibiliser la population meurthe-et-mosellane sur le projet ?</b>	<p style="text-align: center;"><b>Cette rubrique peut être complétée globalement ou par thématique.</b></p> <p>La solidarité internationale étant vecteur d'éducation à la citoyenneté, à la démocratie et à la fraternité, il est primordial que chaque projet comporte un volet d'éducation au développement et de sensibilisation à la solidarité internationale. Une importance particulière sera donnée à ce volet notamment pour mesurer l'intérêt local du projet envisagé.</p> <p>Les actions envisagées doivent permettre de découvrir la culture des différents partenaires. <b>d'informer sur les enjeux</b> de la solidarité et de la coopération internationales mais surtout ne pas véhiculer des « clichés misérabilistes ».</p> <p>Les outils utilisés doivent être destinés à un large public, et plus particulièrement, à destination des collègues.</p> <p>Il est fortement conseillé de mener ce type d'actions également dans le territoire d'intervention à destination des populations locales.</p>
<b>BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les dépenses</b> : Il s'agit des dépenses liées au projet, aux actions, aux réalisations prévues telles que décrites précédemment. <b>PREVOIR DE JOINDRE LES JUSTIFICATIFS</b></li> <li>- <b>Les recettes</b> : il s'agit de préciser les sources de financement affectées à la réalisation du projet (fonds propres, manifestations pour autofinancement, contributions, montant des subventions des autres bailleurs...).</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Le montant de la subvention départementale sollicitée devra figurer explicitement dans le tableau.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Une distinction devra être opérée entre les sommes acquises et les sommes sollicitées.</b></p>

	<p><b>Le budget doit nécessairement être présenté en équilibre.</b></p>
--	---